

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOURTH  
DU 05 FÉVRIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

**Date de convocation** : 29 janvier 2021

**Présents** : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Ludovic LETESSIER, M<sup>mes</sup> Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Françoise PEGET, Brigitte BLIN et Tiphaine LOCQUET.

**ont donné pouvoir** : M<sup>me</sup> Béatrix RIVET à M<sup>me</sup> Brigitte BLIN, M. Jean DOUBLET à M<sup>me</sup> Tiphaine LOCQUET.

**Absent non excusé** : Néant

**A été nommé secrétaire de séance** : Monsieur Ludovic LETESSIER

**OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**01-2021 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LE SIEGE ET LA COMMUNE POUR L'ÉCLAIRAGE ISOLÉ – ALLÉE DU PRÉ SAULÉ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **2 000.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2021, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement.

## **02-2021 PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, à savoir au chapitre 21 la somme de 69 896.62€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, soit 17 474.16€, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

## **03-2021 CIMETIÈRE : CONCESSION ET TAXES FUNÉRAIRES**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 19 octobre 2001, du 24 novembre 2017 n°92-2017 fixant les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium, ainsi que la réglementation qui s'applique au lieu.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des tarifs appliqués dans les communes de Chéronvilliers, Verneuil sur Avre (346€ pour les trentenaires et 807€ pour les cinquantenaires) et les Barils (200€ pour les trentenaires/300€ pour les cinquantenaires) et que la loi de finances 2021 supprime les taxes funéraires, mais autorise l'augmentation des tarifs des concessions.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la façon suivante :

### **Achat de concession :**

-Concession trentenaire :	250€
-Concession cinquantenaire :	370€

### **Caveau provisoire :**

-Droit d'entrée/de sortie :	15€
-Occupation par jour :	10€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, d'accepter à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 05 février 2021.

## **04-2021 CONVENTION POUR LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR INCENDIE**

Monsieur le Maire explique que suite aux différentes évolutions réglementaires, au rendez-vous avec un représentant du SDIS, la commune de Bourth souhaite faire un bilan de la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire.

Ainsi, un inventaire des points d'eau incendie (P.E.I.) – hydrants et points d'eau naturels et artificiels (P.E.N.A.), un bilan de la couverture des risques, un contrôle des points d'eau incendie permettront d'établir un schéma directeur de la défense extérieure contre l'incendie qui aboutira à une mise en conformité.

Monsieur le Maire présente la proposition de convention pour la réalisation d'un schéma directeur incendie établi entre la commune et la SAS BFIE ; donne lecture du contenu des études et de la méthodologie aux membres du conseil municipal.

Le délai d'exécution de la mission est de 3 mois avec une prolongation automatique si les rendez-vous avec le SDIS ne peuvent se caler dans un délai de 15 jours à compter de la demande.

Le coût s'élève comme suit :

- Récupération des données existantes : 500.00€
- Visite détaillée de toute la commune avec identification des points d'eau naturels et établissement des zones de couvertures par équipement : 1 040.00€
- Détermination des besoins en défense contre l'incendie en application du schéma départemental : 1 815.00€
- Échanges avec le SEPASE sur les possibilités du réseau : 500.00€
- Comparaison des solutions réseaux/autres : 1 040.00€
- Et réalisation du schéma directeur avec plan et un programme hiérarchisé de travaux : 1 500.00€

Soit un coût total de **6 395.00€ HT, soit 7 674.00€ TTC**

Monsieur le Maire explique que cette étude pourra bénéficier d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) si des travaux en découlent. Par conséquent, ce dossier sera donc présenté à la commission départementale en 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire:

- à signer la convention pour la réalisation d'un schéma directeur incendie, annexée à la présente,
- à inscrire cette somme au Budget de l'exercice 2021.

#### **05-2021 DÉFENSE INCENDIE : VÉRIFICATION DES HYDRANTS, DES POINTS D'EAU NATUREL ET ARTIFICIEL**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie fait que les actions de maintenance et les contrôles techniques périodiques sont à la charge des communes ou des EPCI qui en ont la compétence.

La Commune dispose de 23 hydrants (19 poteaux incendie et 4 bouches incendie) et de 7 points d'eau naturel (mare).

Monsieur le Maire a pris contact auprès d'organismes pouvant procéder à ces actions et contrôles. Ainsi, il présente la proposition des entreprises suivantes :

- BEDRICH Hydrants, 51 route de Dreux, 27810 Marcilly sur Eure
- 2PA 4 bis rue de la Frénoise, 53230 Cosse le Vivien

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de confier la vérification des mesures de débit/pression, le nettoyage, le graissage, l'accessibilité pour ces hydrants et points d'eau naturel et artificiel (si nous en mettons en place) à l'entreprise BEDRICH Hydrants pour un montant de 933.00€ HT, soit 1 119.60€ TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat pour l'entretien de ces hydrants et points d'eau naturel et artificiel.

## 06-2021 PROJETS COMMUNAUX ET FINANCEMENT

### 1/ RÉFECTION DES SANITAIRES ÉCOLE : PROJET ET FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°59-2019 sur la convention ruralité et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et présente le projet de réfection des sanitaires du groupe scolaire de Bourth, ainsi que son projet de financement suivant :

<b>Projet</b>	Réfection sanitaire filles	3 834,04 €
	Réfection sanitaire garçons	3 834,04 €
	Réfection sanitaire maternelles	2 522,09 €
	Réfection sanitaire adultes	334,75 €
	<b>Sanitaire du groupe scolaire</b>	<b>10 524,92 €</b>
<b>Financement</b>	DETR	4 209,97 €
	AUTOFINANCEMENT	6 314,95 €
	<b>MONTANT DU PROJET</b>	<b>10 524,92 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de réfection intégrale des sanitaires du groupe scolaire,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter et à défendre ce dossier auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale, de la Préfecture de l'Eure et de la commission départementale.

### 2/ RÉHABILITATION DE LA TOITURE ÉCOLE : PROJET ET FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°59-2019 sur la convention ruralité et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et présente le projet de réhabilitation de la toiture du groupe scolaire de Bourth, ainsi que son projet de financement suivant :

<b>Projet</b>	Réfection toiture + isolation	17 728,12 €
	<b>Toiture du groupe scolaire</b>	<b>17 728,12 €</b>
<b>Financement</b>	DETR	7 091,25 €
	AUTOFINANCEMENT	10 636,87 €
	<b>MONTANT DU PROJET</b>	<b>17 728,12 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de réhabilitation de la toiture du groupe scolaire,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter et à défendre ce dossier auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale, de la Préfecture de l'Eure et de la commission départementale.

### 3/ MISE AUX NORMES DE L'ÉLECTRICITÉ ÉCOLE : PROJET ET FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°59-2019 sur la convention ruralité et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et présente le projet de mise aux normes de l'électricité du groupe scolaire de Bourth, ainsi que son projet de financement suivant :

<b>Projet</b>	Réfection tableau général basse tension	23 341,36 €
	<b>Électricité du groupe scolaire</b>	23 341,36 €
<b>Financement</b>	DETR	9 336,54 €
	AUTOFINANCEMENT	14 004,82 €
	<b>MONTANT DU PROJET</b>	<b>23 341,36 €</b>

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de mise aux normes de l'électricité du groupe scolaire,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter et à défendre ce dossier auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale, de la Préfecture de l'Eure et de la commission départementale.

#### 4/ ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE DESHERBEUSE – ZÉRO PHYTO : PROJET ET FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'une balayeuse desherbeuse pour l'opération « zéro phyto » de Bourth, ainsi que son projet de financement suivant :

<b>Projet</b>	Balayeuse desherbeuse cochet "zéro phyto"	16 450,00 €
	<b>Opération "zéro phyto" - balayeuse desherbeuse</b>	16 450,00 €
<b>Financement</b>	DETR	6 580,00 €
	AUTOFINANCEMENT	9 870,00 €
	<b>MONTANT DU PROJET</b>	<b>16 450,00 €</b>

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver le projet de l'opération zéro phyto – acquisition d'une balayeuse desherbeuse à l'atelier,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter et à défendre ce dossier de la Préfecture de l'Eure et de la commission départementale.

#### 07-2021 NOMINATION D'UN ÉLU POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERT DE CHARGES (C.L.E.T.C.)

Monsieur le Maire explique qu'un membre de notre conseil municipal doit être désigné en tant que membre de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) créée le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Pour les intercommunalités qui ont opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la CLETC est une instance obligatoire. Elle est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à l'établissement public de coopération intercommunale, non seulement l'année de passage à la taxe professionnelle unique, mais également lors de chaque transfert de charges ultérieur, c'est-à-dire lors de chaque transfert de compétences.

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération a déjà été prise en juin 2020, mais qu'elle doit être reprise, car l'INSE27 a validé la composition de cette commission que le 25 novembre 2020 et il faut que notre délibération soit postérieure à cette date.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à nouveau M. Michel LAHAYE, adjoint en charge des finances et des budgets d'être nommé comme représentant de la commune de Bourth à la CLETC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- ✓ De nommer **Monsieur Michel LAHAYE**, représentant de la commune de Bourth à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

#### 08-2021 MODIFICATION STATUTAIRE INSE SUITE À PRISE DE LA 'COMPÉTENCE MOBILITÉ'

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les EPCI ont à se positionner avant le 31 Mars 2021 sur leur souhait ou non de devenir AOL et de s'emparer de la compétence Mobilité pour un exercice effectif au 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

L'Interco Normandie Sud Eure par délibération en date du 16 Décembre 2020 a décidé de prendre la compétence Mobilité afin de devenir « Organisatrice de la mobilité locale » sur son périmètre.

Cette décision s'appuie sur les fondements de la loi d'orientation des mobilités du 24 Décembre 2019 dite LOM, qui a pour ambition de supprimer les « Zones Blanches de la mobilité ». Pour ce faire l'un de ses objectifs principaux est de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices, la mobilité locale (AOML) est en charge d'apporter des solutions durables, alternatives au « tout voiture individuelle », et au plus près des besoins de la population.

Monsieur le Maire précise :

#### Les conséquences de la prise de compétence Mobilité par l'INSE (transfert de compétence des communes membres à l'INSE) :

- › Devenue AOML au 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'INSE aura en charge la planification, le suivi et l'évaluation de la politique de mobilité établie pour et à l'échelle du territoire intercommunal.
- › La compétence Mobilité permet à l'INSE d'intervenir dans 6 domaines principaux pour développer une offre adaptée au territoire : transport régulier, transport à la demande, transport scolaire, mobilités actives, mobilités partagées, mobilité solidaire.
- › Il est à noter que la compétence Mobilité est dite « à la carte » : il n'y a aucune obligation pour l'INSE (par exemple, proposer un service de location de vélos à assistance électrique sera possible mais pas obligatoire).
- › La prise de compétence Mobilité implique le transfert à l'INSE des services communaux existants en matière de mobilité. Toutefois, cette prise de compétence n'entraînera aucun transfert de charges communales correspondantes vers l'INSE (biens, équipements, services publics), aucune charge de cette nature n'ayant été recensée au sein des communes membres
- › Cette prise de compétence par l'INSE est sans incidence sur les services de mobilité portés par des tiers (comme les associations notamment ou encore les CCAS).

#### Les conséquences de la non-prise de compétence Mobilité par l'INSE :

- › La compétence d'AOML reviendra alors à la Région Normandie qui l'exercera par substitution sur le territoire de l'INSE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- › L'INSE ne pourra récupérer la compétence Mobilité que si elle fusionne avec un autre EPCI à fiscalité propre ou si elle adhère à un syndicat mixte doté de la compétence Mobilité.
- › L'INSE pourra agir sur la mobilité via d'autres compétences comme la voirie ou l'aménagement du territoire mais risque de ne plus avoir accès aux financements dédiés.
- › Les communes pourront continuer à proposer un service de mobilité déjà existant sous réserve d'en avoir informé la Région, mais elles ne pourront pas en créer de nouveau.

Au regard de ces éléments et suite à la décision de l'Interco Normandie Sud Eure, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'accepter la prise de compétence Mobilité par l'INTERCO NORMANDIE SUD EURE
- D'adopter la modification statutaire de l'INSE prenant en compte cette nouvelle compétence.

### INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Plan Local d'urbanisme,
- ✓ Avancé des projets,
- ✓ Présentation du plan du futur dépotoir,
- ✓ Commission Interco, parler de ce qui devrait se réaliser sur le territoire,
- ✓ Terrains Val d'Iton,
- ✓ Dossier reprise éventuelle de la boucherie,
- ✓ Groupe scolaire : réorganisation + règlement intérieur en cours d'élaboration,
- ✓ Atelier : finaliser le choix du matériel + détail des réalisations en cours et à venir,
- ✓ Dossier de la friche industrielle 'Ancienne Forges',
- ✓ Dossier cimetière.

Ensuite, Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints :

**Géraldine DUMOUTIER** : vaccination 50%, dossier personnes âgées : 17/02/2021 M<sup>me</sup> LECLERC

**Michel LAHAYE** informe les membres du conseil que les comptes administratifs et les comptes de gestion seront votés normalement à la prochaine réunion de conseil soit le 26 février 2021. Quant aux budgets primitifs, ils seront votés au conseil municipal du 26 mars 2021. Entre deux, il y aura des réunions de la commission finances.

Budget communal :

Équipement à l'atelier : 1 remorque 4 000€, 1 tracteur 32 000€ - 6 500€ de reprise soit 25 500€, 1 gyrobroyeur 4 500€,

Groupe scolaire : électroménager 1 000€, cellule de refroidissement 2 900€,

Défense incendie 15 000€,

Aménagement du dépotoir : 8 000€,

Recherche d'un médecin : 17 000€,

Budget Val d'Iton : réfection d'un muret technique 1 560€

**Nadine HERVAULT** journée patrimoine visite guidée cette année, Becquet une aire de pique-nique, Sport : rien pour Bourth, Jeunesse/Petite enfance : intervenant interco mis à disposition de la commune sur le temps du midi.

**Alain ROCHEFORT** dégradation à station lavage, station de lavage pas en recyclage dans 2 ou 3 ans faire changement – environ 50 000€, entretien des coupelles pour fleurissement + définition plantes pour fleurissement

#### Tour de table :

À l'occasion du tour de table, **les membres du conseil se sont exprimés :**

**Tiphaine LOCQUET** demande s'il est possible de nettoyer la rue de Tillières qui est rendue glissante par la mousse ; il y a un risque de chute pour les piétons.

Et, elle demande s'il peut y avoir plus de contact dans l'équipe municipale en dehors des conseils municipaux car il y a un manque d'informations et cela nuit pour bien structurer les projets.

**Guillaume LAURAIN** remonte et explique les incidents à la station-service (manque de papier, d'encre...)

**Ludovic LETESSIER** informe que des trous sont en formation sur la tranchée d'assainissement rue du minéral et demande si nous pourrions prendre contact avec l'entreprise qui a réalisé les travaux pour qu'elle vienne les reboucher. Il demande aussi s'il serait possible de mettre cette même route en interdiction aux poids lourds, car certains véhicules passent ici pour éviter le dos d'âne devant l'école

**Marc VILLENEUVE** indique que :

- des poids lourds continuent de passer dans le centre-ville pour accéder à l'usine EVERGREEN, mais seulement,
- le stationnement devant l'école à l'entrée et la sortie des élèves gêne l'accès au car scolaire et les poids lourds qui circulent sur l'avenue de Kronstorf,
- le stockage des paniers du lave-vaisselle sur les vitres de la cantine n'est pas très esthétique,
- les poubelles et les encombrants de l'auberge du cheval blanc restent trop longtemps sur le trottoir.

**Élie BANKHALTER** informe que :

- le sondage pour la réouverture de la gare SNCF est terminé. Il y a eu 290 réponses ; les personnes ayant répondu ont des besoins pour se déplacer vers Paris et vers Argentan
- il a pris contact avec l'entreprise cocktail vision pour la location d'un panneau d'affichage lumineux,
- Mr Alain BOULAY, technicien de l'entreprise qui a en charge l'entretien de l'Orgue, estime à 2 700 euros la remise en état de l'orgue de l'église et propose d'organiser une mini saison de concerts.

**Brigitte BLIN** demande si :

- la date de formation pour la saisie des données du cimetière est connue,
- nous pouvons avoir les chiffres du dernier recensement car elle ne les a pas trouvés sur internet,
- un débernage va être effectué sur l'ensemble des routes de la commune.

**Martine AVELINE** a participé à la dernière réunion de l'interco avec France service et a demandé la mise en place d'un service avec ordinateur/démarches administratives pour la commune de Bourth. L'interco rétorque que c'est un par canton un à mesnil sur Iton et l'autre à Verneuil.

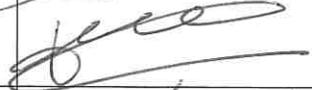
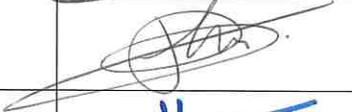
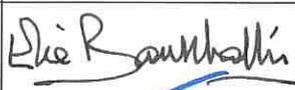
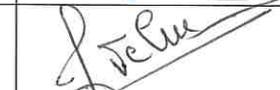
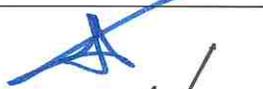
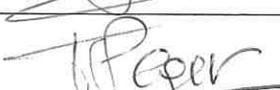
Elle trouve qu'il y a un manque de propreté aux ateliers municipaux, un nettoyage avec un tri est en cours.

Elle informe qu'un des agents municipaux avait mal à la tête/un malaise et qu'elle n'a pas trouvé la trousse de secours. Pour information, une trousse de secours est disponible dans le deuxième tiroir du bureau d'accueil, il n'y a pas de médicaments, mais tout le nécessaire pour les premiers soins (bandage, pansement...) – sinon il faut déclencher les sapeurs-pompiers.

Et, **M<sup>me</sup> Françoise PEGET** déclare ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Dans la salle, il n'y a pas du public

La séance est levée à 21 heures 15.

JOUSSET Sébastien		DUMOUTIER Géraldine	
LAHAYE Michel		HERVAULT Nadine	
ROCHEFORT Alain		BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		LOCQUET Tiphaine	
BANKHALTER Élie		AVELINE Martine	
LOCQUET Tiphaine pour DOUBLET Jean		BLIN Brigitte pour RIVET Béatrix	
VILLENEUVE Marc		PEGET Françoise	
LETESSIER Ludovic	